



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB 16.12.2021

Numéro de publication: BH07-0000002661

Entité de publication

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, Avenue de Tivoli 2, 1007 Lausanne

Décision en article 97 ORC, Fondation Carlson Wagonlit Travel en liquidation

Organisation concernée:

Fondation Carlson Wagonlit Travel en liquidation
CHE-109.717.926
Route de Saint-Cergue 9
1260 Nyon

Contexte:

Dans le cadre de la liquidation totale de la **Fondation de prévoyance CWT en liquidation**, dont le siège est à **Nyon**, l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale a approuvé, par décision du **9 décembre 2021**, le transfert des engagements et de la fortune et les principes du plan de répartition de la fortune libre, conformément à l'article 53c LPP. De plus amples renseignements peuvent être obtenus auprès du membre du conseil de fondation liquidateur, c/o Trianon SA, Rue de la Rueyre 118, 1920 Renens. Cette décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif fédéral, case postale, 9023 St-Gall, dans un délai de 30 jours.

Décision:

Approbation du transfert des engagements et de la fortune et des principes du plan de répartition de la fortune libre du 9 décembre 2021.

Organe décisionnel:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale
Avenue de Tivoli 2
1007 Lausanne

Délai : 30 jours

Point de contact:

Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale,
Avenue de Tivoli 2,
1007 Lausanne